

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	49 (1978)
Heft:	6: Activité : jalons 1978-1979 : un conseiller fédéral nous parle
Register:	Programme d'activité 1978-1979 : (adopté lors de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLIX^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N^o 6 Juin 1978

SOMMAIRE

Programme d'activité 1978-1979 (137) ; Allocution de M. Georges-André Chevallaz (141) ; Chronique économique : L'évolution des prix en Suisse (147) ; L'évolution des cotisations de l'AVS - AI - APG (148).

Programme d'activité 1978-1979

(adopté lors de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier)

Dans la perspective de changements nécessaires et futurs (organisation, structures et buts) de l'ADIJ, ses organes centraux approfondiront la réflexion afin de présenter des options claires à ses membres en 1979.

A cet effet, le secrétariat, la direction et le comité central dirigeront tous leurs efforts vers la recherche de solutions réalistes pour la poursuite des activités de l'ADIJ et par conséquent pour la promotion et la sauvegarde économique des sept districts. Dans cette perspective, il ne fait aucun doute que l'ADIJ ne pourra se passer de la consultation et de la concertation avec les autorités administratives responsables des différentes parties du Jura.

Tel est le mot d'ordre fixé pour les organes centraux ! Quant aux commissions, qui sont, pour l'ADIJ, ses antennes dans le terrain, voici quelques exemples de leur activité ces prochains mois :

La commission ferroviaire concentrera son activité sur les points suivants :

- la poursuite et le développement des démarches en faveur de Delle (étude de sillons horaires différents, en particulier une relation matinale Suisse - France) ;
- l'élaboration, en collaboration avec les CFF et l'ADEP, d'une campagne

publicitaire en faveur de la liaison (Berne) - Bienne - Delémont - Belfort - (Paris) qui insistera sur les possibilités de correspondance à Belfort, non seulement vers Paris, mais aussi vers la Franche-Comté, la Bourgogne, l'Alsace et la Lorraine (lancement en mai 1979) ;

- la défense des lignes régionales (la menace actuelle sur la ligne Sonceboz - Moutier peut brutalement fondre sur d'autres lignes) ;
- la discussion avec les CFF du futur horaire 1979 - 1981. Il conviendra aussi de procéder à une première étude des propositions des CFF quant à la généralisation de l'horaire cadencé en 1981.

La commission routière jurassienne s'occupera de :

- l'amélioration du réseau routier existant, examen et suite à donner aux requêtes des communes, collectivités et particuliers ;
- maintenir le contact permanent avec le comité d'action Pro Transjurane. Suivre et soutenir les efforts du bureau exécutif et de la commission technique ;
- en collaboration étroite avec les ingénieurs en chef des III^e et V^e arrondissements, la liquidation des affaires

en suspens avec l'administration cantonale et discussion des budgets routiers.

La commission économique mettra sur pied cet automne des journées sur la création d'entreprise. On y parlera :

- de la personnalité du créateur d'entreprise ;
- des aides à disposition du créateur ;
- des principales options dans le processus de création ;
- du plan de démarrage ;
- des expériences connues ailleurs dans ce domaine.

Les animateurs seront des spécialistes du conseil d'entreprise, des responsables d'organisme d'appui, des entrepreneurs ayant créé leur propre entreprise.

La commission se réorganisera afin d'être pleinement opérationnelle dans le sens d'une information nécessaire au développement économique de notre région.

La commission des questions conjoncturelles poursuivra la mise en application des mesures que propose son rapport intermédiaire :

- information du corps enseignant, des parents et des jeunes sur la situation de la formation professionnelle et du chômage ;
- sensibilisation des milieux concernés sur les difficultés des ateliers protégés.

L'été dernier, une enquête a été effectuée dans toutes les classes terminales du Jura et de la région biennoise, afin de connaître la situation des élèves à la fin de leur scolarité obligatoire. L'analyse de cette enquête fera l'objet d'une publication.

La commission pour la formation professionnelle :

- organisera la 23^e Journée des apprenants méritants début octobre 1978 ;
- étudiera les problèmes généraux concernant la formation professionnelle ;
- recherchera des places d'apprentissage ;
- s'occupera du placement de jeunes ;

— apportera son aide afin de faciliter les demandes de bourses - centre de documentation dans chaque école.

La commission sociale s'occupera :

- des handicapés mentaux

La question de la prise en charge des enfants handicapés mentaux constituera le principal souci de la commission. Afin de se donner des moyens d'assurer la couverture des besoins en ce domaine, la commission sociale recherchera les collaborations nécessaires.

Dans ce domaine, l'évolution de la situation a modifié un certain nombre de données dans la politique de placement des enfants et adolescents handicapés mentaux. Il convient dès lors d'effectuer un travail technique ; la réévaluation des besoins. Cette demande doit se faire en associant étroitement les institutions et les travailleurs sociaux.

- des services sociaux régionaux

L'idée d'une implantation généralisée de services sociaux régionaux, en quelque sorte l'extension des services sociaux des grandes localités à leur campagne avoisinante, fait son chemin.

La commission sociale de l'ADIJ organisera une conférence d'action sociale sur ce thème. Son but sera d'analyser la nature d'un tel service, son rôle et son apport, ainsi que les conséquences pratiques et financières pour les communes.

Cette conférence sera destinée aux travailleurs sociaux et personnes intéressées.

La commission des forêts et du bois

Contrairement à ce qui avait été envisagé l'année dernière, c'est-à-dire renoncer à établir des recommandations sur le marché des bois, l'intention de la commission est positive à cet égard. La commission passera à la création définitive de la communauté d'action en faveur du bois :

- élaboration des statuts ;
- prise de contact avec des groupements professionnels intéressés au

“ C'est
dans de petits
détails déjà que
vous constaterez
que nous sommes
une grande
banque. ”

(Mettez-nous à l'épreuve.)



**SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**
Schweizerischer Bankverein

Blenno Place Centrale
Tél. 032 22 59 59
160, route de Boujean
Tél. 032 41 74 22

Brügg Centre commercial Carrefour
Tél. 032 53 32 24

Delémont 43, avenue de la Gare
Tél. 066 22 29 81

Granges Place de la Poste
(Soleure) Tél. 065 8 71 71

Nidau 18, route Principale
Tél. 032 51 55 21

Porrentruy 11, rue du Jura
Tél. 066 66 55 31

Select, si légère,
la saveur du tabac garde pure



- Constitutions et organisations de sociétés
- Révisions et expertises comptables
- Conseils en matière fiscale
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux

FIDUCIAIRE PROBITAS SA

2500 Bienna

3, rue Hugi
Tél. 032 23 77 11

2900 Porrentruy

6, rue Achille-Merguin
Tél. 066 66 48 49

1851

- bois et ne faisant pas encore partie de notre organisation (ingénieurs, architectes) ;
- assemblée de fondation de la communauté.

La commission jurassienne du tourisme pédestre s'occupera des problèmes suivants :

1. *Balisage*

- Contrôle des anciens itinéraires
Nous demandons le contrôle de tous les itinéraires. Il est indispensable que le balisage soit complété chaque année. Un soin tout particulier doit être également voué au balisage intermédiaire (flèches, losanges, peinture) qui a souvent fait l'objet de réclamations.

Sous cette rubrique, nous comprenons également les petites modifications qui doivent être opérées pour adapter notre balisage aux éventuelles modifications des itinéraires.

- Itinéraires à baliser

a) Nouvel itinéraire :

Nº 18, Boncourt - Le Maira - Bure.

b) Modification d'itinéraires :

Nº 40, Moutier - Sornetan - Bellelay ; Nº 42, Bellelay - Le Fuet - Tavannes.

Ces modifications sont faites afin d'éviter les routes principales.

2. *Guides et cartes*

- Réédition du guide « Franches-Montagnes » (version allemande).
- Réédition du guide « Chemins des crêtes de l'Association du Jura suisse ».
- Parution d'une édition révisée des feuilles 3 et 4 de la « Carte spéciale du Jura ».

3. *Tableaux d'orientation*

- Pose de tableaux d'orientation à :
La Neuveville
Sonceboz
Tavannes
Saignelégier
Soyhières
Porrentruy.

4. *Amélioration de chemins*

- Chasseral : Nº 15, Frinvillier - Cabane CAS - Chasseral dans la région du point 858, 1 km. à l'ouest de Frinvillier.
- Franches-Montagnes-Nord : Soubey - Le Chaufour, au sud de Froidavaux.

La commission agricole :

- développera son action en collaboration avec les commissions pour l'aménagement du territoire et la protection de la nature. En outre, elle restera à la disposition des organisations agricoles du Jura tout entier et examinera attentivement tous les problèmes qui lui seront soumis.

La commission pour l'aménagement du territoire :

- traitera les dossiers en zones de protection (assurer le contrôle des permis de bâtir) ;
- examinera les cas particuliers d'aménagement : dossier soumis ou opportunité d'oppositions à certains projets, traités avec les commissions pour la protection de la nature et la protection du patrimoine ;
- publiera la première synthèse sur la protection des sites et paysages ;
- étudiera un fichier complémentaire à la publication de synthèse ;
- participera aux travaux de la conférence des Offices romands d'aménagement du territoire ;
- collaborera au groupe de recherche en informatique et banque de données ;
- exécutera les mandats particuliers du CD ou PCD.

La commission pour la sauvegarde du patrimoine :

- étudiera des projets de rénovation ou de conservation d'objets à caractère historique ;
- continuera des travaux de rénovation du Martinet de Corcelles. Gérance des fonds recueillis ;
- participera à la fondation du Musée rural ;

- établira une liste-inventaire officielle des monuments actuellement protégés ;
- mettra éventuellement à l'étude un inventaire d'objets à protéger ;
- collaborera avec la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine ;
- entreprendra des recherches sur les artisans, éventuellement mise sous protection de leurs ateliers, avec équipement et machines ;
- dressera un inventaire des monuments d'art et d'histoire des sept districts.

La commission pour la protection de la nature déployera son activité dans les domaines suivants :

- protection et implantation de haies et bosquets (Franches-Montagnes et Courtine, plateau de Diesse) ;
- protection linéaire des cours d'eau (sources, ruisseaux, rivières), en particulier la Trame (aval Tramelan), les méandres de la Suze de Péry à Cortébert, la Birse à Court, Roches et Soyhières ;
- étude d'aménagements de losnes et de noues (termes qui ont trait à la morphologie de la rivière et à la dynamique de l'eau) ;
- mise en place, extension et fonctionnement des réserves naturelles, en particulier : la Doux, le versant sud de Chasseral, la prairie marécageuse des Royes, les Rochers-du-Midi (Courrendlin), la Réchesse ;
- promotion des réserves communales.

En résumé, si l'on s'en réfère à ses statuts, l'ADIJ a des buts très clairs ! Défendre les intérêts d'une région en groupant tous ceux et celles qui s'intéressent à sa prospérité et à son développement et cela spécialement dans tous les domaines de la vie économique (industrie, commerce, transports et voies de communication, protection de la nature et des sites, problèmes sociaux, éducation, tourisme, aménagement du territoire).

Forcément donc, les programmes de travail qui sont adoptés lors des assemblées générales se ressemblent d'une année à l'autre. Les tâches entreprises ces dernières années sont résolues toutes ou en partie. Certaines d'entre elles demandent une attention soutenue pendant de longues années. Elles se modifient en même temps que les conditions de la vie d'un pays. Elles doivent donc être adaptées aux conditions nouvelles. En fait, toutes les tâches de l'association sont des tâches de l'aménagement et cela peut se résumer ainsi : permettre le plein épanouissement des populations jurassiennes.

Au nom de l'ADIJ,

le président central :
Frédéric SAVOYE

le secrétaire général :
François LACHAT